

## Compte-rendu de la réunion

### du Conseil Municipal

du 8 décembre 2011

#### **1) Aménagement du centre bourg – Dossier Consultation Entreprises**

Les Cabinets SITADIN et BOURGOIS ont présenté le dossier résultant des remarques effectuées lors des réunions de la Commission "Aménagement du bourg", des concertations avec les services extérieurs (Architecte des Bâtiments de France et services du Conseil Général) et des réunions publiques (commerçants et population) en vue de lancer la consultation des entreprises.

Le Conseil Municipal souhaite réaliser des tests en cours de travaux avec des agriculteurs et le convoyeur de fonds de l'établissement bancaire afin de valider les circulations principalement aux ronds-points.

Il prend acte des travaux supplémentaires nécessaires à la remise en état du réseau d'eau pluviale. Le projet présenté respecte l'enveloppe budgétaire fixée par le règlement de consultation à laquelle il faut ajouter une enveloppe pour les réseaux d'eaux pluviales et un délai supplémentaire pour la réalisation des travaux.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide cette étape en prévision de démarrage des travaux en 2012 pour la 1<sup>ère</sup> tranche (extrémités de la rue Jeanne d'Arc ; les deux carrefours). L'estimation prévisionnelle des travaux est de 2 486 652 € HT.

#### **2) Modifications du Plan Local d'Urbanisme**

##### **a) Mise à jour du plan de zonage assainissement**

Par délibération du 4 novembre 2010, l'assemblée a décidé d'engager une modification du Plan Local d'Urbanisme afin de mettre à jour une annexe du document d'urbanisme. En effet, le plan de zonage assainissement date de 1998. Il est basé sur la station d'épuration actuelle d'une capacité de 4 000 équivalents habitants.

Depuis la Commune s'est considérablement développée et procède actuellement à l'extension de la station d'épuration pour une capacité totale de 7 500 équivalents habitants. Il convient de prendre en compte les nouvelles possibilités d'assainissement collectif et d'intégrer les futurs secteurs porteurs de projets et voués à une urbanisation à court ou moyen terme comme le secteur des "Quatre Routes", une partie de la ZA du Hindré, Le Clos Couët, Le Pavail, Les Frêches, La Chesnais (zone 1AU).

Un zonage pour le raccordement sur le long terme est différencié pour les zones 2AU (à l'Est du centre bourg et à l'ouest des "Quatre Routes") qui ne présentent pas de projet et ne sont pas desservies par les réseaux afin de permettre à la collectivité de planifier les travaux.

##### **b) Rectification d'une erreur matérielle**

Le règlement du Plan Local d'Urbanisme a défini deux types de zones à urbaniser : les zones 1AU et 2AU qui sont délimitées au plan de zonage.

Ces deux types de zones correspondent à deux règlements distincts. Or à la lecture du règlement, il semble qu'une erreur matérielle ait été commise. En effet, les titres du règlement relatifs à la zone 1AU apparaissent tels que :

"REGLEMENT APPLICABLE AUX SECTEURS AUe1, AUe2 et AUeq"

Il manque l'indice 1 (AU).

Ce manque d'indication peut porter préjudice lors de l'instruction des autorisations d'urbanisme.

Il convient de modifier tous les titres des articles du règlement des zones AUe1, AUe2, AUh, AUeq et AUa afin d'indiquer l'indice 1 devant le nom de la zone.

Ces projets de modifications du Plan Local d'Urbanisme ont été mis en enquête publique du 3 octobre 2011 au 3 novembre 2011. Aucune mention n'a été faite sur le registre d'enquête mis à la disposition du public pendant cette période ni auprès du commissaire enquêteur lors des quatre permanences qu'il a tenu en mairie.

Selon le rapport et les conclusions transmis en mairie le 10 novembre 2011, le commissaire enquêteur a émis un avis favorable aux deux points de la modification du Plan Local d'Urbanisme.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne un avis favorable sur ces deux points de la modification.

### **3) Ventes de terrains – GAEC ROBIN et ONGHENA**

Madame Catherine ROBIN, étant concernée par cette question, est sortie de la salle.

Suite à la présentation de Monsieur le Maire lors du Conseil Municipal du 8 septembre 2011 des demandes de Madame LAUNAY, du GAEC ROBIN et de Monsieur ONGHENA d'acquiescer tout ou partie de chemins ruraux, une enquête publique a été réalisée du 3 octobre 2011 au 3 novembre 2011.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise la vente de la portion d'ancien chemin de terre au droit des parcelles cadastrées section ZA n° 59, 60 et 61 au lieu-dit "Le Pâtis" au GAEC ROBIN sur la base évaluée par le département France Domaine à 0,70 €/m<sup>2</sup> en sus des frais de géomètre et de notaire. Les frais d'enquête sont intégrés à ce prix. Il autorise M. le Maire à signer l'acte à intervenir et toute pièce administrative et comptable s'y rapportant.

Pour information, les riverains concernés par cette partie d'ancien chemin ont été interrogés, et les renonciations suivantes ont été obtenues :

- M<sup>me</sup> THOMAS Marie-Annick (parcelle ZA n° 59),
- Consorts TURPIN (parcelle ZA n° 60),
- M. et M<sup>me</sup> TERNISIEN Bruno (parcelle ZA n° 61).

Le commissaire enquêteur a émis un avis favorable.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise la vente à Monsieur et Madame Alain ONGHENA d'une partie du chemin rural n° 126 au droit de la parcelle cadastrée section ZR n° 10 au lieu-dit "Les Vaux de Meu", ce qui réduirait la largeur dudit chemin d'environ 0,50 m par rapport aux 5 mètres existants à ce niveau. Ce chemin aboutissant au Meu n'a qu'un usage piétonnier et est entretenu par M. ONGHENA.

Le commissaire enquêteur a émis un avis favorable et a proposé qu'une largeur suffisante au maintien de la circulation piétonne soit respectée et que la clôture de la parcelle cadastrée section ZR n° 8 appartenant à Monsieur DU BOBERIL soit préservée.

Cette vente sera consentie au prix de 2.75 € le m<sup>2</sup> sur la base évaluée par le département France Domaine à 0,83 €/m<sup>2</sup> en sus des frais d'enquête.

Les frais de géomètre et de notaire sont à la charge de l'acquéreur.

Le Conseil Municipal autorise M. le Maire à signer l'acte à intervenir et toute pièce administrative et comptable s'y rapportant.

### **4) Eglise - rénovation des retables**

Rappel : M. le Maire a signé le marché avec la Sarl Atelier CoRéum par décision n° 2010.27 pour les travaux de conservation et de restauration des retables le 7 décembre 2010.

Des travaux complémentaires en maçonnerie dus aux infiltrations d'eau et à la découverte d'une pièce en bois sous une restauration en plâtre ont été nécessaires. En réunion de chantier, en accord avec tous les participants, il a été décidé de fournir un complément de pierre sculptée et de reprendre la maçonnerie en partie basse. Le coût de ces travaux complémentaires est estimé à 2 498 € H.T.

Madame JABLONSKI, Conservatrice à la DRAC et Monsieur l'Abbé BLOT, Responsable du Patrimoine à l'Evêché, ont proposé afin d'harmoniser les deux autels avec la restauration des retables faisant partie du marché, d'installer deux caissons en bois polychromés et dorés reprenant les modèles de style Louis XIV. Cette disposition autour d'un autel maçonné reprend ce qui existait à l'origine. Le coût de ces travaux supplémentaires est estimé à 8 390 € H.T.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à réaliser les travaux ci-dessus et à signer l'avenant d'un montant de 10 888 € H.T. (20 % du marché) à intervenir avec la Sarl Atelier CoRéum.

### **5) Dénomination de rues - lotissement de la Costardais**

Suite à la réalisation de maisons d'habitation dans le lotissement de la Costardais, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de dénommer la nouvelle voie "Allée Pierre de Coubertin".

## **6) Effacement des réseaux - étude détaillée - Contour du Châtelet**

M. le Maire rappelle à l'assemblée, la délibération n° 2009/0403/33 du 4 mars 2009 portant sur l'étude sommaire de l'effacement des réseaux Contour du Châtelet.

Il y a lieu de modifier le coût des travaux estimés à 82 000 € H.T. pour tenir compte du coût réel des travaux (réseaux électriques) soit 108 000 € HT. (129 168 € TTC) financés comme suit :

- TVA EDF : 21 168 €
- SDE - FACE : 55 000 €
- Commune : 53 000 €

Les travaux pour compte de tiers (éclairage public, génie civil télécommunications) estimés à 93 407,60 TTC seront financés comme suit :

- SDE : 24 761.60 €
- Commune : 68 646,00 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte ces nouveaux montants.

## **7) Budget Principal - Décision Modificative n° 3**

M. le Maire et M. Bernard ETHORE, Adjoint aux Finances, proposent un réajustement des crédits pour certaines inscriptions budgétaires afin de transférer les opérations effectuées en régie en opérations d'investissement sur l'exercice 2011.

Les travaux en régie réalisés en cours d'année par le personnel communal concernent les opérations suivantes :

- aménagement de la serre près des Jardins Familiaux : 9 551,12 €,
- clôture entre les Ecoles et le Restaurant Scolaire : 9 567,91 €,
- patio de l'Ecole Maternelle : 4 826,04 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte cette décision modificative.

## **8) Budget Principal - Décision Modificative n° 4**

En cette fin d'année, M. le Maire et M. Bernard ETHORE, Adjoint aux Finances, proposent à l'assemblée de réajuster quelques inscriptions budgétaires pour terminer les opérations en cours (modification voirie, pare ballons, divers matériels informatiques et retables) et une ouverture de crédits pour lancer une consultation de maîtrise d'œuvre pour l'extension de l'Ecole Primaire en début d'année 2012.

Ces dépenses sont équilibrées par des réajustements de crédits non utilisés en fonctionnement.

Il est préconisé de réajuster les inscriptions en recettes (taxe professionnelle, droits de mutation, SDIS) avec les versements réels.

Précisions sur la participation financière au SDIS : la Communauté de Communes de Brocéliande avec l'approbation des huit communes, avait décidé de prendre la compétence "Service Incendie et Secours" et de se substituer aux communes pour la prise en charge des huit participations au SDIS dans un souci de mutualisation des charges. De ce fait, l'attribution de compensation avait été réduite pour chaque commune du montant de la participation de chacune des communes (Rappel pour Bréal 58 900 € en 2011). Les services préfectoraux (contrôle de légalité) n'ont pas donné de réponses précises à ce transfert de charge compte tenu de quelques difficultés juridiques rencontrées dans certains départements de France (selon les informations qui nous ont été communiquées). Bretagne Romantique est dans la même situation que notre communauté en Ile-et-Vilaine et par mesure de prudence, il semble nécessaire de régler directement au SDIS la participation 2011. Ainsi, la Communauté de Communes va augmenter l'attribution de compensation et verser à la Commune de Bréal le montant de sa participation (58 900 €).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte cette décision modificative.

## **9) Tarifs municipaux 2012 - cimetière**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de réévaluer les tarifs 2011 de 2,5 % concernant les concessions et la taxe d'inhumation dans le cimetière communal pour une application à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012 comme suit :

Cimetière	2011	Proposition 2012
- Concessions		
* 50 ans	279.51 €	286.50 €
* 30 ans	167.70 €	171.89 €
- Taxe d'inhumation	48.63 €	49.85 €

## **10) Création d'un poste d'Adjoint Administratif de 2ème classe à temps complet**

Il a été demandé depuis plusieurs mois, diverses missions au service "missions temporaires" du Centre de Gestion pour pallier aux absences des agents administratifs et des renforts ponctuels.

Considérant que la charge de travail au service administratif ne va pas diminuer, Monsieur le Maire propose à l'Assemblée de pérenniser le poste occupé par un agent mis à disposition par le service mission temporaire du Centre de Gestion depuis plusieurs mois. Ce poste d'Adjoint Administratif de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet comprend en partie des missions d'accueil, de comptabilité et diverses charges de secrétariat. L'agent ayant effectué des remplacements aux divers postes pourra assurer ces remplacements.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de créer un poste d'Adjoint Administratif Territorial de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012.

#### **11) Recensement de la population 2012**

Le recensement de la population de Bréal-sous-Montfort aura lieu du 19 janvier 2012 au 18 février 2012.

La Commune sera découpée en quatorze secteurs géographiques (district).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- \* de créer neuf postes d'agents recenseurs,
- \* de nommer un agent coordonnateur communal,
- \* de fixer le mode d'indemnisation de ces agents comme suit :
  - 0.87 € par feuille logement/collectif,
  - 1.43 € par bulletin individuel,
  - 22 € par jour de formation et de reconnaissance de secteur,
  - une indemnité éventuelle de fin de recensement,
  - un remboursement des frais kilométriques sur la base des tarifs en vigueur pour les agents des collectivités territoriales dans la limite de 230 km (secteur hors agglomération).

Affiché à la porte de la Mairie,

Le 9 décembre 2011

Le Maire,

J. DURAND